

Fabas

Bulletin municipal 2018



Meilleurs voeux

L'ensemble du Conseil Municipal
est heureux de vous adresser
ses voeux les plus chaleureux
à l'occasion de cette nouvelle année.

Qu'elle vous apporte santé,
joie, bonheur et réussite.

Bonne année 2018

Mairie de Fabas



Mairie • 82170 Fabas
Tél. Fax : 05 63 67 30 57
mail : mairie-fabas@info82.com
Site : www.fabas82.fr

◆ État Civil de l'année 2017	p. 2
◆ Le mot du Maire	p. 3
◆ Le Conseil Municipal et le personnel communal	p. 4
◆ Informations mairie	p. 4
• Les travaux effectués en 2017	
• Travaux SDE	
• Les travaux et projets communaux	
• Le Budget Communal	
• Le repas des aînés	
• La commémoration du 11 novembre	
• La Journée citoyenne	
• Résultats des élections de 2017	
◆ Scolaire	p. 10
• L'école du Grand Chêne	
• Centre de loisirs	
◆ Associations	p. 12
• ACCA	
• Ambiance Fabassienne	
• Club des Amandiers	
• Les Parpahols	
• Vive la vie	
◆ Au quotidien	p. 14
• Environnement cadre de vie	p. 15
• CCGSTG	p. 16
• Règles de vie du village	p. 18
• Démarche Administrative	p. 18
• Informations et numéros utiles	p. 19
• Remerciements	

État Civil

Naissances :

Nous souhaitons la bienvenue à :

Inès, Yasmina PARLIER	12/01
Lina, Flora, Barcelona NAVA	21/03
Rose, Nathalie, Muriel CONTIVAL	20/03
Alec, Timothy KERLEU	20/04
Hortense, Catherine, Marie AZALBERT	30/05
Adam, Alexandre BENARD	01/06
Nolan, Lenny MASSOL	08/08
Hélène BROUILLAC MAUREL	28/09
Nathan, Benjamin, Loïc COMBES	05/10

Et adressons nos félicitations
aux heureux parents.

Mariages :

Nous renouvelons tous nos vœux
de bonheur à :

Emmanuelle, Marie, Olga HENCK et Eric, Gilbert,
Claude PORTES 01/04
Marion, Sylvie, Cindy BOULAY et Aymeric, Jean,
Charles POUPON le 06/05
Maéva, Angéline, Olivia BOUGIO et Nicolas,
Michaël, Yoann CHAILLOU le 07/10



Décès :

Affectueuses pensées pour :

Joseph NICCO, né le 25/05/1922, décédé le 12/04/2016
Germaine SERRALTA épouse RAMIREZ, née le 12/07/1935, décédée le 28/10/2016
Robert AMALVY, né le 26/07/1920, décédé le 22/12/2016



Chères Fabasiennes, Chers Fabasiens,

L'année 2017 a été particulièrement riche en événements pour les habitants de Fabas, avec la réalisation de différents projets. Vous pourrez les apprécier en feuilletant ce bulletin. Tous ces travaux visent à améliorer l'aménagement de notre village et la rénovation des bâtiments publics.

Pour l'année 2018, le grand chantier sera la réhabilitation de la station d'épuration et l'extension du réseau d'assainissement collectif.

Tous ces investissements sont nécessaires pour faire progresser notre village.

Depuis notre élection, nous avons subi d'énormes baisses des dotations de l'état, récemment la suppression des emplois aidés, toujours des incertitudes sur les financements des activités périscolaires et dernièrement la suppression de la taxe d'habitation. Nos finances sont saines mais toutes ces mesures mettent à mal l'autonomie financière des communes.

Toutes ces coupes budgétaires ont eu pour première conséquence le non remplacement d'un agent technique parti à la retraite. En avril, une assistante maternelle termine sa carrière, nous examinerons son remplacement avec attention lors de la conception du budget.

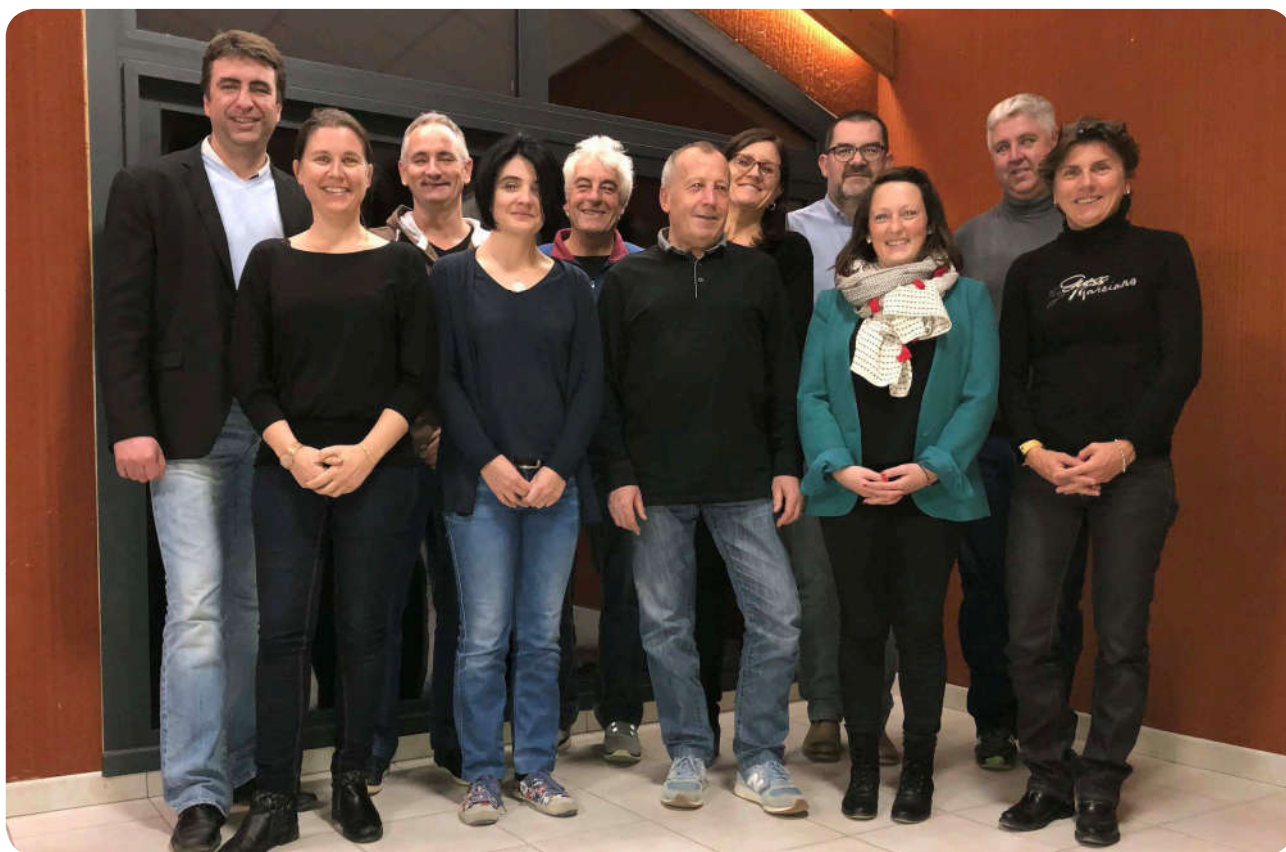
En janvier 2017, suite à la fusion de 3 intercommunalités, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne a été créée (27 communes, environ 42000 habitants). Je continue bien sûr à représenter activement notre village au milieu d'une assemblée de 45 conseillers communautaires, notamment sur des sujets sensibles tel que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). L'échelon communal se vidant de ses compétences et étant de plus en plus fragilisé financièrement, je reste convaincu que cette nouvelle collectivité sera efficace pour assurer le développement des services apportés à nos citoyens.

Les employés municipaux et le conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018.

Que 2018 vous apporte à tous, la santé, la paix et le bonheur.

*Votre Maire
Jérôme Soursac*

L'équipe



De gauche à droite : Nicolas VERDIER, Gaëlle LAFARGUE, Franck VALETTE, Vanessa GROSSEAU, Christian POZZA (2ème Adjoint), Bernard JULLIE (1er Adjoint), Joëlle DE BARALLE, François GUILLE (3ème Adjoint), Morgane MAUREL, Jérôme SOURSAC (Maire), Sylvie MAZET.
Absents de la photo : Sébastien ABADIE, Christophe ESTUBE.

Les travaux communaux

• RÉSEAUX

Renforcement et dissimulation des réseaux électrique, téléphonique Grand 'rue du bourg.

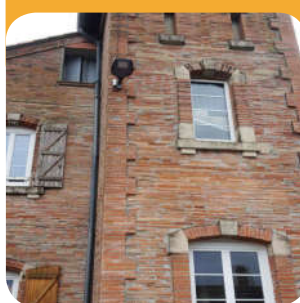
Avant

Après



• TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Grand 'rue du Bourg, une partie de la route des Amandiers, chemin du Riounet et chemin de l'École



Les travaux communaux

ENVIRONNEMENT



- Réfection de l'isolation et des menuiseries de la salle des fêtes, de la mairie, de l'école, de la cantine et des logements sociaux



- Entretien du ruisseau et des berges par la CCGSTG en septembre 2017



- Mise en place d'un range vélos pour les élèves qui prennent le bus à l'arrêt Miquelas

- Rénovation monuments aux Morts

Avant



Après



FONCTIONNEMENT

- Distributeur de pains 24h/24 et 7j/7 (Le distributeur est alimenté par Mr Di Renzo, boulanger à Labastide Saint-Pierre, tous les matins vers 7h30)



- Ouverture Eglise en semaine de 8h00 à 16h00



TRAVAUX DE VOIRIES

La Commission et le technicien voirie de la Communauté des Communes ont réalisé le programme de voirie suivant :

- VC13 Chemin du Riounet : création d'une bordure au niveau du monument aux Morts pour éviter que les eaux de ruissellement de la chaussée ne se déversent sur le passage des habitations.
- VC13 Route des Amandiers : création d'une traversée route pour améliorer l'écoulement du fossé.
- VC16 Chemin du Lac : reprise du passage au niveau du croisement RD94 et VC16.

Le montant de ces travaux n'atteignant pas la somme allouée pour une année par la Communauté des Communes, un report sera fait sur 2018.

Travaux - SDE

LE SDE 82 AMÉLIORE LA DESSERTE ÉLECTRIQUE

Un chantier de très grande envergure touche à sa fin après plusieurs mois de travaux. Le long de la Grand'rue, les réseaux aériens de distribution électrique et de téléphonie ne font plus partie du paysage. Près de 600 mètres de lignes et 17 poteaux ont été supprimés ; le transformateur vétuste du poste 2006 Les Chênes a été remplacé par un équipement de plus grande capacité. Globalement, ces travaux électriques de renforcement et de mise en souterrain sont estimés à 196 600 euros. Le SDE 82 finance 88 % de la dissimulation électrique, la part restante étant prise en charge par la commune. Il contribue également pour moitié au financement de la reconfiguration du réseau de télécommunication, évaluée à 61 200 euros.



UN ÉCLAIRAGE PUBLIC MODERNISÉ ET ÉCONOME

La suppression des poteaux électriques a entraîné le renouvellement de l'éclairage public. 18 sources lumineuses d'ancienne génération, très consommatrices en énergie, ont été supprimées. Les nouveaux appareils, équipés de leds, sont économes et garantissent une bonne performance d'éclairage. Un système d'abaisseur a été ajouté pour diminuer l'intensité lumineuse de 50 % entre 23 heures et 5 heures du matin.

Éclairer juste ne dispense pas de mettre en valeur le patrimoine communal. C'est pourquoi la municipalité a fait réaliser l'illumination de l'église, avec une installation peu énergivore et en instaurant une extinction à minuit pour respecter la réglementation en vigueur. Ces travaux ont bénéficié des subventions accordées par le SDE 82.



UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC :



Les bornes électriques A l'échelle du département, le SDE 82 met en place le service de recharge des véhicules électriques. Des bornes à deux points de charge, espacées en moyenne de 20 km les unes des autres, constituent un maillage rassurant et facile d'accès. Tout récent, ce service suscite un intérêt croissant. Il faut dire que les tarifs sont attractifs : 2 euros la charge ponctuelle, qui permet de rouler environ 100 km, et 40 euros l'abonnement annuel pour une consommation illimitée. D'ici la fin de l'année, des dépliants édités par le SDE 82 seront disponibles en mairie pour expliquer le fonctionnement des bornes. Toutes les informations utiles sont déjà consultables sur le site www.freshmile.com.

Les travaux et projets communaux

LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Nous vous en parlons déjà l'an dernier : fin 2014 la station d'épuration ayant été classée non conforme, une nouvelle station d'épuration verra bientôt le jour. L'évolution des normes, la problématique en termes de capacité et la Police de l'eau (la SATESE) nous obligent à réaliser une nouvelle station sous peine de bloquer la réalisation du futur lotissement communal. La nouvelle station sera d'un réel intérêt pour notre environnement avec une capacité de traitement accrue, une qualité réelle de l'eau en sortie, une filtration améliorée par des plantations de roseaux ayant un meilleur impact sur le milieu receveur, en respect avec le principe du développement durable. Elle sera plus adaptée aux besoins et au confort de nos habitants. Sa capacité passera de 150 Équivalent Habitant à 300 Équivalent Habitant, ce qui permettra le raccordement du secteur Riounet et Claux de Roux. L'augmentation de sa capacité est une condition imposée pour prétendre à une subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne. A ce stade du projet, le bureau d'étude estime le coût de cet équipement à 300 000 euros, financé à hauteur de 70 % par les subventions de l'Agence de l'eau Adour Garonne. La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle courant 2018 - 2019.

L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Les travaux qui vont être engagés en 2018 visent à étendre le réseau d'assainissement collectif des secteurs Riounet et Claux du Roux. Ces travaux sont obligatoires compte tenu du développement du lotissement communal, ils consistent en l'extension du réseau de collecte des eaux usées avec le raccordement d'un plus grand nombre d'habitations. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 387 600 euros, nous n'avons pas encore obtenus les décisions finales du montant des subventions, l'étude est en cours.

LA MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE JEUX



Les aires collectives de jeux sont des lieux d'épanouissement pour nos enfants mais ce sont aussi des lieux à risques. Même si nous ne pouvons pas éviter l'ensemble des accidents, nous avons souhaité conserver et préserver ce lieu en faisant réali-

ser la mise aux normes complète de cet espace. La sécurité de ces aires collectives passe obligatoirement par un entretien des sites et une maintenance des équipements dans le respect de la réglementation en vigueur.

Une partie du coût des travaux s'élève à 297,60 euros TTC, il nous manque encore certains devis pour établir le budget global.

LE NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL

Le lotissement communal chemin du Riounet est terminé. Les 7 lots allant de 744 m² à 1330 m² seront mis en vente courant 2018.



LE DÉPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Nous avons décidé de déplacer le monument aux Morts car, comme nous l'ont indiqué de nombreux fabasiens, ce dernier n'est pas visible. En effet, pour des raisons pratiques et pour sa mise en valeur, la stèle sera déplacée sur le terre-plein face à la Mairie pour un accès qui n'en sera que facilité par la proximité du parking de la mairie.

Le budget de ces travaux s'élève à 3431,94 euros (HT, pas de TVA appliquée sur ce genre de travaux), financé par la Réserve Parlementaire (François Bonhomme - Sénateur) à hauteur de 1028 euros et par le Conseil Départemental pour 1715 euros. L'entreprise Pompes Funèbres Roc Eclerc est en charge de cette réalisation.

L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL POUBELLE

(local derrière salle des fêtes) Dans le but d'éviter tout dépôt sauvage d'ordures de tout type et garder propre l'espace du local poubelle, nous avons décidé de le fermer. Ce local sera réservé aux utilisateurs de la Salle des fêtes, sachant que le foyer possède ses propres poubelles avec un ramassage hebdomadaire. En prolongement de ce dernier, une extension sera construite, elle sera dédiée à l'association Ambiance Fabassienne.

Le budget Communal



L'année 2017 s'achève et l'ensemble des travaux annoncés précédemment est réalisé, soit concrètement (enfouissement des réseaux, remplacement des menuiseries à la salle des fêtes, la mairie, l'école, les logements sociaux, la réfection de l'isolation à l'école, à la salle des fêtes, à la mairie...), soit prêts à être réalisés ou commencés dès le 1er semestre 2018 (nouvelle station d'épuration, déplacement du monument aux morts, avancement du lotissement communal...).

En effet, les retards sont dus aux compléments des dossiers pour les subventions ou à cause des démarches administratives toujours aussi complexes.

Après un travail suivi et régulier, tous ces travaux sont subventionnés au maximum (Etat, département, région, enveloppe parlementaire de Mme la Députée Sylvia PINEL et de Mr le Sénateur François BONHOMME, Anciens combattants) Ainsi, nous terminons cette 3ème année de notre mandat, avec un budget toujours équilibré.

Nous faisons de notre mieux pour que le village continue à progresser comme nous nous y étions engagés et ce en contenant nos impôts, tout au moins ceux pour lesquels nous avons encore la maîtrise.

Vous avez d'ailleurs pu remarquer sur vos feuilles d'impôts, que pour la 3ème année consécutive, les 3 taxes sont toujours calculées avec le même pourcentage (Taxe d'habitation 23,39 % ; Taxe foncière bâti : 12,29 % ; Taxe foncière non bâti 90,45 %) pour la part municipale.

Bien sûr, une augmentation due aux bases de calculs qui nous sont imposées, a pu avoir lieu.

Nous faisons de notre mieux pour que l'entretien de notre village soit convenable et suivi. Certes, il pourrait y avoir mieux, mais nous essaierons de progresser dans les prochains mois de notre action.

Nous avons eu cette année l'élection de notre Président, et comme il l'avait annoncé pendant sa campagne, des changements multiples vont avoir lieu, et notamment l'évolution de la taxe d'habitation, qui selon lui devrait disparaître progressivement pendant son mandat présidentiel.

Aussi, nous éviterons actuellement, de faire des nouveaux projets, tant que le mode de compensation de la Taxe d'habitation n'est pas connu. Ce manque de ressources qui impacte les collectivités, va évidemment avoir un impact certain sur tous les investissements prévus.

Nous nous engageons à faire de notre mieux pour contenir ces nouvelles données, toujours afin de sauvegarder la modernité et le développement de notre village.

Nous attendons comme vous le comprenez, avec impatience les données de notre futur budget 2018. Tous les éléments ci-dessus se passent de graphiques, mais vous avez pu les découvrir, les lire, dans les différents comptes rendus des conseils municipaux ou même les voir concrètement. Nous vous engageons à continuer à suivre l'avancée de notre cité, en consultant le site de la commune que nous essayons régulièrement de tenir à jour.

Repas 2018 des aînés

La Municipalité a invité, pour le repas traditionnel de début d'année, les aînés de la commune, les membres d'associations et le personnel communal. Près de 70 personnes se sont réunies dans la salle des fêtes pour déguster le déjeuner servi par Jean-Marc Lavaille, traiteur à Fronton. Au menu « Soupe de légumes au vermicelle, Salade César, Poule au pot et son farci, Légumes de saison, Fromage, Profiteroles et Café » se sont succédés, accompagnés, bien entendu, par des vins de notre région. L'Orchestre d'Harmonie du Frontonnais a su mettre l'ambiance durant toute l'après-midi, nous les en remercions.



Cérémonie du 11 Novembre

« Mes chers concitoyens, Mesdames, Messieurs, Chers enfants et Chers amis, Quatre-vingt-dix-neuf années ont passé depuis cette fin de matinée où, ce 11 novembre 1918, à 11h, sur le front, les clairons ont surgi pour sonner le cessez-le-feu. Un conflit de quatre ans et demi s'achevait alors. Cette année, nous célébrons plus particulièrement le centenaire de 1917. Après trois ans de conflit, c'est l'année de la « fatigue des peuples » mais aussi le tournant de la guerre.

Le 16 novembre 1917, il y a presque cent ans, au milieu de la tempête, Georges Clémenceau était appelé à former le gouvernement. Président du conseil et ministre de la guerre, à 76 ans, il appelle à la « guerre intégrale » et remobilise la Nation et les armées avec l'obsession de mener la France à la victoire.

Si en France il ne reste plus aucun survivant du front, la mémoire qui a été transmise au fil des ans reste intacte. Tous ceux qui vécurent cette période et qui revinrent des combats, à jamais changés, à jamais marqués, pour certains à jamais brisés, exprimèrent le souhait de raconter et de témoigner. Du 11 novembre 1918, on retient surtout que ce fut une date synonyme d'espérance : d'espérance en une Europe retrouvée, une Europe qui avait pris, pensait-on alors, conscience de la tragédie, une Europe qui souhaitait se reconstruire en paix. Mais au lendemain de la guerre, alors que l'Europe avait une chance de se reconstruire dans la paix, le traité de Versailles allait distiller progressivement le poison nouveau du fascisme et du totalitarisme. Nous connaissons, pour la plupart, le bilan de cette guerre. Mais il n'est pas inutile de le rappeler. Les chiffres sont éloquentes : 10 millions de morts au total (soit 6000 morts par jour, l'équivalent d'une ville comme Fronton), 6 millions de mutilés.

La France sortit meurtrie et humainement ruinée de ce conflit. 1,4 millions de morts dont 300 000 victimes civiles. 600 000 veuves et autant d'orphelins. Plus de 3 millions de blessés, 600 000 invalides, 300 000 mutilés et amputés, 42 000 aveugles et 15 000 gueules cassées.

Cette saignée s'accompagna d'un déficit considérable de naissances, estimées pour la France à plus d'un million. Il s'en suivit une stagnation démographique et un vieillissement de la population. Fabas déplore 7 morts lors de cette guerre : environ 3% de sa population. En 1912, la commune comptait 220 habitants, à la sortie de la guerre la population avait diminué de 33 personnes.

Victimes indirectes de la guerre, des centaines de milliers d'enfants en portent les séquelles et se retrouvent orphelins. Ils grandiront seuls ou au sein de familles incomplètes, marquées à jamais par la perte. C'est pour leur permettre de vivre dignement que l'Etat crée le 27 juillet 1917 le statut de « pupille de la Nation ». Destiné à l'origine aux orphelins de guerre, il est étendu aujourd'hui aux orphelins d'un parent tué en opération militaire extérieure ou lors d'un attentat terroriste.

En ce jour du 11 novembre, depuis la loi de 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire.

Vive la république !
Vive la France ! »

*Discours de Jérôme SOURSAC,
Samedi 11 Novembre 2017*



Journée citoyenne, mission accomplie !



Le samedi 9 septembre, malgré les conditions météorologiques peu clémentes, une trentaine de Fabasiens s'est retrouvée de bon matin afin de donner de leur temps à Dame Nature. Après avoir pris quelques forces autour d'un café et récupéré le kit de nettoyage, le groupe est parti accomplir sa mission : venir à bout des décharges sauvages que les promeneurs, vttistes ou encore chasseurs avaient identifiées en cours d'année sur le territoire communal. Certes, la tâche ne fût foncièrement pas des plus épanouissantes, mais petits et grands ont mêlé enthousiasme et bonne humeur pour que ce moment soit éducatif pour les plus jeunes et convivial pour tous. Des pneus, des morceaux de ferraille, du verre, des gravats et tant d'autres matières polluantes ont ainsi été extraites du milieu naturel pour être ensuite évacuées vers la déchetterie du SIEEOM de Grisolles-Verdun, ayant mis à disposition un grand container et des poubelles.

Après plus de 3 heures d'efforts, l'ensemble des participants a été convié à un repas sous le préau

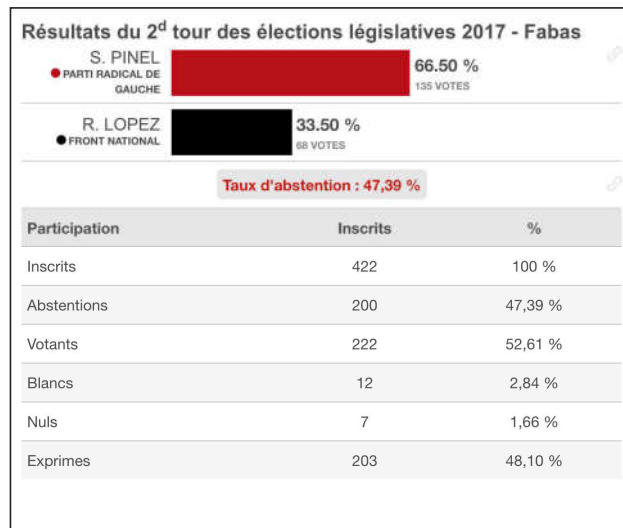
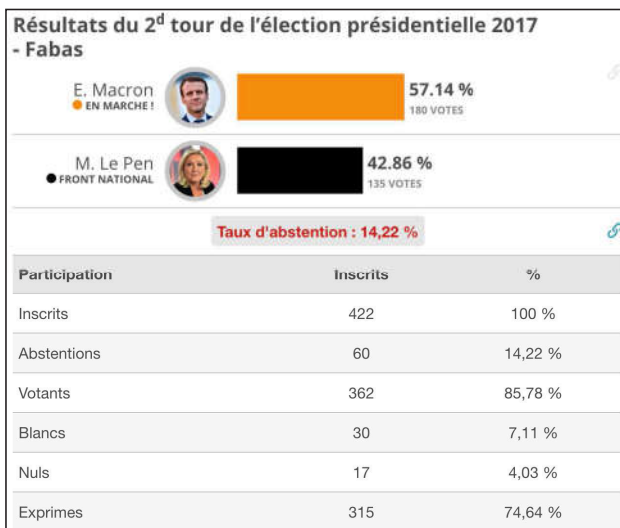
de l'école. Ce fût l'occasion de faire plus ample connaissance et de donner quelques idées pour la prochaine journée citoyenne de 2018 qui, vu le succès de celle-ci, encourage la municipalité à poursuivre ce genre d'événement fédérateur autour d'une cause commune.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement :

- L'ensemble des participants,
- Les associations Fabasiennes représentées : ACCA, Ambiance Fabasienne,
- Les entreprises pour le prêt de leurs véhicules professionnels : SARL Pozza et Fils, Transports Martin,
- Les producteurs locaux : la famille Valette pour les fruits, le château Fayet pour le vin,
- Les commerçants : la boucherie Bosca à Fronton, la boulangerie Di Renzo à Labastide Saint-Pierre,
- Les partenaires de l'opération : le SIEEOM de Grisolles-Verdun, les centres E. Leclerc dans le cadre de l'action « Nettoyons la nature »



Résultats Elections 2017



Rentrée 2017

L'école comporte trois classes soit 84 élèves répartis de la petite section au CE1.

• **Classe des élèves de petite section / moyenne section** Mme Kagan Laure et Mme Lombrail Sandra (le vendredi) ont en charge cette classe de 14 élèves de petite section et de 16 élèves de moyenne section. Elles sont accompagnées par Mme Loubatières Chantal (atsem). Cette dernière fera valoir ses droits à la retraite à compter du mois d'avril.

• **Classe des élèves de petite section / grande section** Mme Courbières Virginie (directrice) accueille dans sa classe 8 élèves de petite section et 22 élèves de grande section. Mme Cattazzo Céline l'accompagne en tant qu'atsem.

• **Classe des élèves de CP/CE1**

Mme Gourcy Muriel est l'enseignante de cette classe composée de 15 CP et des 9 CE1.

PROJET SCOLAIRE 2017/2018



Les élèves travailleront tout au long de l'année sur le temps passé.

Ils découvriront les différences entre l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Ce travail aboutira à la réalisation d'un spectacle de fin d'année qui aura lieu en juin à la salle des fêtes du village.

Nous sommes à la recherche d'objets témoignant du temps passé (en lien avec l'école ou non). Les personnes qui souhaiteraient prêter ces objets à l'école afin qu'ils soient présentés aux élèves peuvent se rapprocher des enseignantes. Merci de votre participation.

LES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE

• **Séance de cinéma** le 5 décembre les élèves ont eu la joie de se rendre au cinéma de Fronton pour assister à la projection du dessin animé de Disney « Coco ». Cette sortie a été offerte par la mairie de Fabas.



• **Carnaval des écoles** : cette année le carnaval aura lieu à Fabas. L'école de Canals se joindra à nous comme chaque année.

• **Spectacle de fin d'année** en juin. Moment de convivialité et de rencontre entre les familles et les enseignantes.

Les enseignantes et les atsems souhaitent à tous les élèves d'être heureux dans leur école !

Centre de Loisirs

Le Service d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole est un service proposé aux parents qui ont un enfant scolarisé dans les écoles de Fabas et Canals. Ce service, organisé par la commune de Fabas, a pour objectif de faciliter la garde des enfants en dehors du temps scolaire...mais pas seulement, l'ALAE n'est pas juste une garderie !

Les élus ont fait le choix depuis 2015, en mettant en place le Projet Educatif Territorial, d'apporter aux enfants une continuité pédagogique dans leurs journées, en mobilisant toutes les ressources de notre territoire, et en respectant leur rythme de vie. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille, et permet de construire des relations différentes avec le quartier, le village, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), d'autres environnements

et d'autres enfants et jeunes. Ainsi, il s'agit pour chaque enfant et chaque jeune de favoriser :

- sa créativité,
- sa prise de responsabilité,
- la pratique d'activités de qualité,
- le développement de son autonomie, dans un contexte ludique.



Cap's Découverte souhaite permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Centre de Loisirs

L'accueil de loisirs est un terrain privilégié pour la mise en oeuvre d'une pédagogie favorisant l'initiative, l'expérimentation et la responsabilité.

La rédaction d'un projet pédagogique et la réflexion sur l'organisation du temps dans l'intérêt des enfants ont permis la mise en place d'activités concrètes qui permettent aujourd'hui de proposer aux enfants, un service au plus proche de leurs besoins et de leurs attentes. Les enfants accueillis depuis la rentrée scolaire ont pu pratiquer l'expression corporelle, des activités manuelles, du sport, mais aussi échanger et partager des moments privilégiés.



Nous constatons des effectifs en hausse et cela demande un encadrement professionnel conséquent. Heureusement nous pouvons compter sur une équipe dynamique et bienveillante.

Sandrine a pris un nouveau chemin en cette année 2018... Bonne route et merci pour ta joie de vivre et tes pas de danse !

Depuis la rentrée scolaire, Cap's Découverte a établi un partenariat avec le pôle environnement de la nouvelle communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. Les enfants ont pu être sensibilisés au recyclage des déchets en leur démontrant qu'il est possible de donner une seconde vie à leurs objets. Grâce à eux et à leurs jolies décorations, deux sapins de Noël ont vu le jour.



Nous répondrons à d'autres projets et nous participerons au concours « Papiers en fête ». En partenariat avec les habitants de Fabas et Canals, les enfants ont donné naissance au jardin de Cap's Découverte.

Agrémenté au fil des saisons, notre jardin est ouvert à tout le monde. Nous acceptons tous les dons de végétaux !



A l'occasion du Téléthon du 8 et 9 décembre dernier, nous avons organisé une tombola. Un grand merci aux commerçants des villes alentours, à l'équipe et aux familles pour leur participation et leur implication dans ce projet.

Nous avons reversé la somme de 137 euros à l'Association Française contre les Myopathies.

Enfin l'année 2017 a été clôturée par notre soirée magique. Le magicien Patrice Py nous a mis des étoiles plein les yeux. Merci au Père Noël pour le temps qu'il nous a accordé et pour ses cadeaux !

Familles, équipe d'animation, élus et partenaires ont partagé un repas en toute simplicité mais très convivial et chaleureux.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 05 63 27 64 47 ou par mail à l'adresse capsdecouverte@netcourrier.com. « Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles » Oscar Wilde.

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), l'une des plus anciennes associations de la commune (créée le 28/01/1971), découle directement de la loi dite « Verdeille » du 10/07/1964. Son but est de favoriser une chasse dite populaire accessible aux chasseurs peu argentés et d'assurer une meilleure organisation de la chasse dans le respect de l'équilibre « agro-sylvocogénétique ». Les chasseurs et le Bureau de l'ACCA sont heureux de vous présenter leurs vœux de bonne année et bonne santé pour 2018.



Ambiance Fabassienne



2017 a été une année riche en festivités et animations même si nous en avons diminué le nombre. La traditionnelle fête du mois de juin était avancée d'une semaine par rapport à 2016. Nous l'avons entamée avec le traditionnel apéritif offert aux fabasiens.

Le lendemain, le repas « chili con carne », entièrement préparé par l'équipe, a égayé les papilles des participants. Les convives ont eu la possibilité d'aller digérer sur le taureau mécanique, quand il n'était pas occupé par l'équipe de l'ambiance...



L'équipe au complet

Le réveillon 2017 a été une réussite avec une animation parfaite DJ Eric, qui a ravi le public et fait danser tard dans la nuit.

L'équipe a eu le plaisir d'accueillir des nouveaux membres et nous les remercions.

Une nouvelle année commence et des moments de rencontres sont à venir avec les manifestations de 2018 :

- **Mars** : Carnaval organisé en collaboration avec les Parpalhols
- **Les 22, 23 et 24 juin** : Fête de Fabas & marché gourmand
- **Novembre** : Fête des vendanges
- **Le 31 décembre** : Réveillon

Les membres du bureau tiennent à remercier toutes les personnes qui nous ont contribué et aidé à la préparation et au bon déroulement de toutes ces manifestations.

Nous lançons de nouveau un appel à toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre. L'équipe a besoin de renfort, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts : Tél. : 07.50.41.73.13

Email : comiteambiancefabassienne@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Ambiance-fabassienne>



L'orchestre CALYPSO a mêlé musique actuelle et reprises « très rock » jusque tard dans la nuit.

Le feu de JUJU & le taureau mécanique Dimanche, la randonnée VTT n'a pas rassemblé beaucoup d'adeptes, peut être étaient-ils restés trop tard à la buvette ? Le concours de pétanque, qui avait été reporté au dimanche, n'a pas pu se tenir faute de participants. Un petit groupe s'est quand même retrouvé pour pique-niquer à l'ombre des chênes et se raconter les anecdotes de la veille.

En juillet, quinze jours après, nous étions de nouveau sur le pont pour organiser le 2ème marché gourmand qui a été une réussite. Une dizaine de producteurs ont proposé un grand panel de produits régionaux de qualité.

L'ambiance Fabassienne vous souhaite
ses meilleurs vœux pour l'année 2018

Le Club des Amandiers

Souhaite à tous une excellente année 2018. Le Club des Amandiers fut créé en 1981 dans le but de rassembler et divertir les retraités de l'époque. Mais le temps s'est écoulé et aujourd'hui l'heure est plus au réconfort et à l'entraide envers ceux qui se sont tant dévoués pour le Club. Nous espérons qu'en 2017 de nouveaux retraités viendraient apporter un souffle nouveau. Ce ne fut malheureusement pas le cas mais en revanche l'amitié du groupe ne faiblit pas.

Les divers repas ont réuni la quasi-totalité de nos adhérents toujours dans une bonne ambiance. C'est avec beaucoup de plaisir qu'au repas du 11 novembre, préparé par Jean-Marc Lavaille et animé par une jeune accordéoniste, nous avons vu

évoluer quelques couples sur la piste de danse. Un grand merci à Bernard qui nous a si gentiment aidés au service.

Malgré nos efforts il s'avère très difficile de participer à un voyage d'un autre club.

D'autre part la mise en place d'un après-midi de rencontres (goûter, jeux...) pose le problème du chauffage de la grande salle ou celui de l'escalier pour la salle du Conseil. Malgré tout, nous ne perdons pas espoir, 2018 sera peut-être plus favorable !

Un grand merci à Mr le Maire et à la municipalité pour leur aide. Que 2018 vous apporte joies, santé et bonheur à tous.

Le bureau

Les Parpalhols

Le 3 octobre 2017 a eu lieu l'élection du nouveau bureau de l'association :

- Président : Nicolas Gélibert
- Trésorière : Géraldine Fayet
- Secrétaire : Belinda Gélibert

L'année dernière, grâce au dévouement des bénévoles et à la mobilisation des parents lors des manifestations comme les ventes de crêpes, le loto, la vente des plants potagers et des porte-clés, l'Association de Parents d'Elèves a permis de reverser 1500€ à chaque école ainsi que 400€ au Centre de Loisirs.

De nombreux parents nous ont rejoint cette année, amenant une nouvelle dynamique à l'association.

Les dates à retenir :

- **Samedi 16 décembre 2017** : Noël des enfants à la salle communale de Canals avec la présence du Père Noël, distribution de cadeaux, gâteaux et boum de Noël.



- **Noël 2017** : Vente de bouteilles et de bougies personnalisées avec photo de son enfant

- **Samedi 10 février 2018** : Loto à la salle des fêtes de Fabas

- **Février 2018** : Vente de Madeleines Bijou

- **17 mars 2018** : Carnaval à la salle des fêtes de Fabas en partenariat avec le comité des fêtes Ambiance Fabassienne

- **Avril / Mai 2018** : Vente de plants potager

- **Mai 2018** : Vente de croissants et de Mugues

- **Juin 2018** : Kermesse

Soyez nombreux pour soutenir l'association et les écoles !

Le Président, Nicolas GELIBERT

Vive La Vie

Implantée depuis 2007 à Fabas, l'association vive la vie propose de découvrir la méthode Montessori à travers ses différentes activités pour enfants et adultes.

POUR LES ENFANTS

Durant cette année, pendant les vacances scolaires, voici les thèmes abordés par les enfants :

- Fabrication de nichoir à chauve-souris.
- La chimie des couleurs.

Durant les ateliers sensoriels, ils ont pu manipuler le matériel, pour qu'apprendre avec bienveillance reste un plaisir.

POUR LES ADULTES

Sur un cycle de cinq samedis, ou sur une semaine, les adultes se forment à la pédagogie Montessori :

- le cycle niveau 1 : « Petite enfance »

- le cycle niveau 2 : « Les quatre opérations »

Avec un nouveau module pour 2018 sur une journée : « Le français » Et aussi une spécialisation pour la petite enfance de 0 à 3 ans : « Le Nido » Ces formations (éligibles au fonds de formation) sont ouvertes à tous les adultes, parents et professionnels désirant s'enrichir d'une nouvelle pédagogie.

Des formations et conférences sur mesure à vos besoins peuvent être créées.

Vous pouvez nous contacter au 05 63 02 62 45 ou sur notre site : <http://www.vive-la-vie-montessori.fr/>

Belle et heureuse année 2018 à vous tous



Jacques Tellier

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Depuis le 1er janvier 2017, le SIEEOM GRI-SOLLES-VERDUN n'existe plus. Il est intégré au Pôle Environnement de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

• PASS d'accès en déchèterie

Afin d'accéder dans les déchèteries de Dieupentale et Verdun-sur-Garonne, vous devez obligatoirement posséder un PASS déchèterie. N'oubliez pas d'en faire la demande gratuitement auprès du Pôle Environnement (pièce d'identité et attestation de domicile de moins de 3 mois).



Dans le but de réguler le nombre de visites, il est pourvu de 18 passages et sera automatiquement réinitialisé le 31 décembre de chaque année (cela correspond à environ 1 passage toutes les 3 semaines). Les passages supplémentaires seront facturés. En cas de perte du PASS, son renouvellement sera facturé 10 €. Moins de 5% des foyers accèdent plus de 18 fois par an à une déchèterie. Sa durée de validité est de 2 ans. Il pourra être renouvelé sur présentation d'un justificatif de domicile.

• Faites votre compost

30% des ordures ménagères sont valorisables en compost. Tous vos déchets organiques (épluchures, marc de café, tonte, feuilles...) peuvent devenir un excellent engrais naturel.

Trois bonnes raisons de composter :

- Réduire de 1/3 le poids de sa poubelle d'ordures ménagères
- Fabriquer du compost 100% naturel et gratuit,
- Vous débarrasser des jus et des odeurs dans votre cuisine.

Des composteurs de 320L sont disponibles sur simple demande au prix de 15 € à la déchèterie.

• Service broyage

En 2016, ce service a permis de valoriser 340 tonnes de végétaux. Notre agent vient broyer, chez vous, pour transformer vos branches en copeaux, réutilisables ensuite en paillage. Idéal pour faire des économies d'eau, éviter le désherbage et enrichir le sol !

Jusqu'à 9m3 de déchets verts peuvent être broyés dans l'heure. Le tarif est de 15 €/h.



• Location de gobelets

Vous organisez une fête et vous recherchez des verres ? Nous pouvons vous les prêter. Ils sont lavables. Une manifestation plus propre et des déchets en moins. Chaque année, plus de 23 000 verres sont prêtés aux organisateurs. Nous vous proposons aussi une prestation de lavage.

• Adoptez des poules

La collectivité vous offre la possibilité d'adopter 2 poules pour réduire votre poubelle. Elles consomment près de 180 kg de restes de repas par an ! (livraison de mars à octobre sur inscription)

Les prix sont attractifs : 100 € le poulailler.

- 5 € les 2 poules de 4-5 sem.
- 15 € les 2 poules de 18-20 sem.

Consignes de tri

Le jeu des 4 familles : les emballages, les biodéchets, les papiers et le verre



• Le tri séparé des papiers : une chouette idée !

Depuis la fin de l'année 2016, vous pouvez déposer tous vos papiers dans l'une des bornes prévues à cet effet. Elles sont situées : route de Fronton, route de Montauban, chemin de la Vignée et rue des Ecoles.

Si on compare les tonnages recyclés depuis le début de l'année, par rapport à l'année dernière, vous avez trié + 14% de papiers (23 tonnes supplémentaires). Félicitations !

• Que peut-on apporter à la déchèterie ?

Un véhicule déjà trié vous fera gagner du temps sur site.



Déchèterie de Dieupentale		Déchèterie de Verdun	
35 Chemin de la Vignée		Chemin de la Vignée	
Mairie de Dieupentale		Mairie de Verdun	
05 63 21 11 11		05 63 21 11 11	
Mardi		Mardi	
9h-12h		9h-12h	
14h-18h		14h-18h	
Mercredi		Mercredi	
9h-12h		9h-12h	
14h-18h		14h-18h	

CCGSTG

UN NOUVEAU TERRITOIRE EST NÉ AU 1ER JANVIER 2017



La Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe en date du 16 juillet 2015 renforce le rôle des intercommunalités, leur confie de nouvelles prérogatives et les oblige à réfléchir sur l'avenir de leur territoire. Toutes les communes doivent rejoindre une intercommunalité afin de constituer une entité à minima de 15 000 habitants.

Ainsi au 1er janvier 2017, trois communautés de communes : la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, la Communauté de Communes Garonne et Canal, et la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne ont fusionné pour former aujourd'hui la « Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne ». Ce nouveau territoire situé entre la métropole toulousaine et l'agglomération montalbanaise compte 27 communes et une population de 41 689 habitants. Chaque commune a élu ses représentants au Conseil Communautaire dont le nombre varie en fonction du nombre d'habitants :

- Montech : 7 sièges
- Verdun S/ Garonne : 5 sièges
- Grisolles : 4 sièges
- Labastide Saint-Pierre : 4 sièges
- Dieupentale : 4 sièges
- Orgueil : 2 siège

Les 39 autres communes ont un siège.

Le Conseil Communautaire est ainsi composé de 45 conseillers communautaires. Le 7 janvier 2017, Marie-Claude NEGRE a été élue Présidente de la Communauté de Communes ; le siège de cette nouvelle entité est situé à Labastide Saint-Pierre, 120, avenue Jean-Jaurès.

SES COMPÉTENCES

La Loi NOTRe a fixé le transfert d'un certain nombre de compétences obligatoires au 1er janvier 2017.

D'autres compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires seront mises en œuvre aux 1er janvier 2018 et 2019.

Dans le cadre de ce transfert de compétences, les élus ont œuvré sur un projet partagé au service de l'ensemble du territoire.

Vous trouverez ci-après les divers services mis en place par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne accessibles à tous les habitants de ce nouveau territoire :

Pôle Environnement : 350, chemin de Fraysse à DIEUPENTALE. Il abrite les déchets ménagers et assimilés, milieux aquatiques, assainissement, service eau.

Pôle Economie-Emploi : Il abrite les services des zones d'activités dont la Z.A.C. « Grand Sud Logistique », l'animation économique territoriale, et l'Espace Rural Emploi Formation (EREF) qui compte trois antennes : Grisolles 9, rue François Faugères, Labastide Saint Pierre 102, avenue Jean Jaurès et Montech 8, rue de la Mouscane.

Pôle Politiques Sociales :

8, rue de la Mouscane à MONTECH. Il abrite les services : chantier insertion, Maison des Services au Public de Grisolles et Labastide Saint-Pierre (voir détails ci-après), le Centre Social Intercommunal.

Pôle Aménagement : 120, avenue Jean Jaurès à LABASTIDE SAINT PIERRE. Il se situe au siège de la CCGSTG et abrite les services : urbanisme (PLU communaux, PLUi, autorisation du Droit des Sols), voirie, services techniques, gestion des bâtiments, services numériques, services mobilité, politique territoriale et développement durable.

Pôle Culture : 120, avenue Jean-Jaurès à LABASTIDE SAINT PIERRE. Il se trouve au siège de la CCGSTG et abrite les services de lecture publique, des écoles de musiques intercommunales, la Négrette et le spectacle vivant.

Pôle Tourisme : 2 rue du Tour du Four à VERDUN-SUR-GARONNE. Il abrite l'office du tourisme intercommunal, l'animation et la gestion des sites touristiques (Saint-Sardos, Montech...).

Pôle Enfance/jeunesse : 302, route d'Auch à VERDUN-SUR-GARONNE. Il abrite le service Petite Enfance (Relais assistantes maternelle RAM, crèches) et le service Enfance Jeunesse.

UNE FISCALITÉ PROFESSIONNELLE

UNIQUE : Le développement des projets sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne ne pourra se réaliser qu'en mutualisant les ressources fiscales professionnelles des communes membres, en particulier celles provenant de la ZAC Grand Sud Logistique. Ainsi, dans sa séance du 7 janvier 2017, les élus communautaires ont décidé d'instaurer le régime de fiscalité professionnelle unique (CFE, TASCOM, IFER ...).

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'élaboration du PLUI sur le secteur de l'ancienne Communauté de Communes du Territoire de Grisolles et Villebrumier est en cours. Le 30 mars 2017, le Conseil Communautaire de la CCGSTG a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables intercommunal (PPADI) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) des communes de l'ex territoire de la CCTGV. Ce projet se décline en quatre axes :

- Organiser le territoire de manière à valoriser le patrimoine historique et naturel et préserver ses paysages,
- Organiser le niveau de services à la population actuellement résidente et à venir, au service de tous,
- Se mettre en capacité d'accueillir de manière cohérente et durable,
- Soutenir les formes de développement économique cohérentes avec le projet de territoire.

LA Z.A.C GRAND SUD LOGISTIQUE : Dans le cadre des obligations de transfert des zones d'activités économiques liées à la Loi NOTRe, la Z.A.C. Grand Sud Logistique est gérée depuis le 1er janvier 2017 par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Cette zone dédiée aux activités logistiques se situe sur les communes de Montbartier, Campsas et Labastide Saint-Pierre. Elle connaît actuellement une forte demande d'entreprises voulant s'y implanter. De nombreux postes sont à pourvoir en 2017.

La Société hollandaise « ACTION » qui vient d'achever la construction d'un important bâtiment en bordure de la RD 820 a récemment démarré son activité. Actuellement, elle recrute pour l'exploitation de sa nouvelle plate-forme logistique des préparateurs de commandes et des caristes.

De nombreuses autres entreprises de la Z.A.C. recherchent également du personnel : DENJEAN Logistique, STEF ...

Vous pouvez dès maintenant vous renseigner et proposer votre candidature par le biais de l'Espace Rural Emploi Formation (EREF), un service de l'intercommunalité lié à l'emploi :

Une adresse email :

ccgc.secretariatemploi@info82.com

Un numéro de téléphone : 06.63.27.57.24

Les conseillers en insertion professionnelle de l'intercommunalité peuvent vous aider dans la rédaction de votre candidature : contactez les !

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC :

découvrez ce nouveau service !

Située à GRISOLLES 9, rue François Faugères et à LABASTIDE SAINT PIERRE 120, avenue Jean-Jaurès, elle propose un panel de services regroupés en un lieu unique :

Démarches administratives : accompagnement auprès de Pôle emploi, la CAF, la CPAM, l'assurance retraite, la MSA, etc...

Social :

- Le Centre Social Intercommunal : c'est un espace d'animation sociale ouvert à tous les habitants. Le programme des ateliers, sorties et manifestations est disponible en mairie.
- Permanences des partenaires : planning familial, médiation familiale, Epice 82 (drogue, addiction).

Emploi :

•Espaces Ruraux Emploi Formation (EREF) : ce sont des espaces d'accueil où des agents conseillent et aident les demandeurs d'emplois du territoire dans toutes leurs démarches liées à l'emploi.

Du fait de la fusion, trois sites sont immédiatement opérationnels sur les communes de Grisolles, Labastide Saint-Pierre et Montech.

- Permanences des partenaires : l'ADIAD/CAP EMPLOI, la Mission Locale, AVIE.

Habitat :

- Plateforme de rénovation énergétique : conseils sur les économies d'énergie, vos projets de rénovation etc...
- Mise en contact avec GRDF, avec l'ADIL.
- Permanence du CAUE (conseils d'un architecte pour les particuliers).

Pour tous renseignements et rendez-vous :

s'adresser à la Maison de Services au Public (MSAP) la plus proche de chez nous qui se situe à GRISOLLES.

Contact : Pauline TREVISANUT

05.63.27.05.70 - eref.cctgv@info82.com

Règles de Vie du Village

ANIMAUX DOMESTIQUES Cas de divagations

Des cas de divagation de chiens perdurent. Le code rural précise dans son article L211-23, la notion de divagation : « Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. » La divagation d'animaux sur la commune ne se limite pas seulement aux chiens. Quel que soit l'animal, les propriétaires s'exposent à une verbalisation. De plus, les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, notamment en ce qui concerne les conditions de détention de ces animaux et la localisation du lieu d'attache ou d'évolution extérieure aux habitations et ceci de jour comme de nuit. Un chien qui aboie à longueur de journée est un trouble anormal au bon voisinage.

TRAVAUX ET TONTE Horaires à respecter

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tels que les tondeuses à gazon, les taille-haies, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables, du lundi au samedi: de 8h à 12h et de 14h à 20h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h (arrêté préfectoral n° 04-1076-article 15)

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Interdiction générale

Le brûlage à l'air libre est frappé d'interdiction générale (Article 22 du code de l'environnement). Le brûlage à l'air libre des déchets verts est également interdit (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

DÉSHÉRBAGE DES FOSSES

Nouvelle Réglementation

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public communal (voiries, trottoirs, fossés, espaces verts...), tous doivent désormais être entretenus sans pesticide (fongicide, désherbant, insecticide...), que ce soit par les services municipaux et départementaux, les professionnels et même les particuliers. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes, jusqu'à 75 000 € d'amende, et à deux ans de prison. (Art. L 261-6 et L 432-2 du Code de l'Environnement). Par ailleurs, si les

rives de fossés s'affaissent suite à un désherbage, le curage du fossé et la remise en état des rives sera à la charge du riverain responsable du désherbage. L'interdiction de l'utilisation de pesticides par les particuliers, dans les jardins, sera instaurée à partir du 1er janvier 2019.

TAPAGE NOCTURNE

Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende de 3ème classe (Arrêté préfectoral n° 04-1076-article 18).

DEPOTS SAUVAGES

Le dépôt illicite d'objets est punissable d'une amende de 2ème classe. Le dépôt illicite d'ordures expose son auteur au paiement d'une amende de 38 €. (Article R632-1 du Code Pénal)

Démarches Administratives

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Qui est concerné ? Les personnes qui :

- Ont 18 ans ou qui les auront avant le 28 novembre de cette année,
- Viennent d'emménager à Fabas depuis le 1er janvier de cette année ou qui ont déménagé au sein de la commune.

Démarche : Pour vous inscrire sur les listes électorales de Fabas, deux possibilités :

- Rendez-vous à la mairie avec les pièces exigées,
- Envoyez par courrier à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1er mars de l'année prochaine, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives doivent impérativement être parvenus en Mairie avant le 31 décembre de l'année en cours.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription : disponible en mairie ou à télécharger (CERFA N° 12669*01),
- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

RECENSEMENT MILITAIRE (ou citoyen)

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement est la condition indispensable à l'inscription sur les listes électorales. **Démarche :** Auprès de la Mairie **Documents à fournir :** • Pièce d'identité, • Livret de famille.

Démarches Administratives

DEMANDES DE CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 7 Mars 2017, seules les Mairies possédant un dispositif de recueil des empreintes digitales peuvent instruire les demandes, puis délivrer les Cartes Nationales d'Identité. Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle Mairie équipée de ce dispositif et non plus dans sa commune de résidence. Les Cartes Nationales d'Identité sont valables 15 ans et sont gratuites à l'exception des pertes et des vols.

Démarche

Vous pouvez vous adresser à l'une des 14 communes du Tarn Et Garonne de votre choix, équipée du dudit dispositif (Beaumont de Lomagne, Caussade, Labastide Saint-Pierre, Lauzerte, Montauban, Nègrepelisse, Valence d'Agen, Castelsarrasin, Grisolles, Lafrançaise, Moissac, Montech, Saint-Antonin Noble Val, Verdun Sur Garonne).

La plus proche pour les Fabasiens est la Mairie de Grisolles ou de Labastide Saint-Pierre.

Les demandes de Carte Nationale d'Identité se feront sur rendez-vous au même titre que les passeports. Les Cartes Nationales d'Identité seront à retirer auprès de la Mairie où l'utilisateur aura déposé son dossier. Afin de simplifier les démarches, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

DEMANDE DE PASSEPORTS BIOMETRIQUES

La validité d'un passeport est de 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures. Les demandes de passeports biomé-

triques s'effectuent dans les Mairies dotées d'une station biométrique. La plus proche pour les Fabasiens est la Mairie de Grisolles. Afin de simplifier les démarches, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 Janvier 2017, tout mineur voyageant à l'étranger, sans être accompagné d'un responsable légal, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité ou Passeport
- La photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie du territoire,
- Le formulaire original de sortie du territoire complété et signé par le responsable légal

Le document peut être téléchargé sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

AUTORISATIONS D'URBANISME

Seules les constructions de moins de 5m2 et les travaux sur une construction existante qui ne créent pas de surface de plancher et ne modifient pas les façades ne nécessitent pas de formalité. Pour les autres travaux, vous devez établir une déclaration préalable ou un permis de construire. Mairie

Numéros Utiles

MAIRIE

Tél. : 05.63.67.30.57 ou 09.61.05.26.61

Email : mairie-fabas@info82.com

Notre secrétaire de mairie,

Brigitte CAUMARTIN, vous accueille :

- Le Mardi de 9h à 12h,
- Le Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
- Le Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

ÉCOLE - CENTRE DE LOISIRS

Ecole de Fabas : 05.63.67.34.77

Ecole de Canals : 05.63.64.13.55

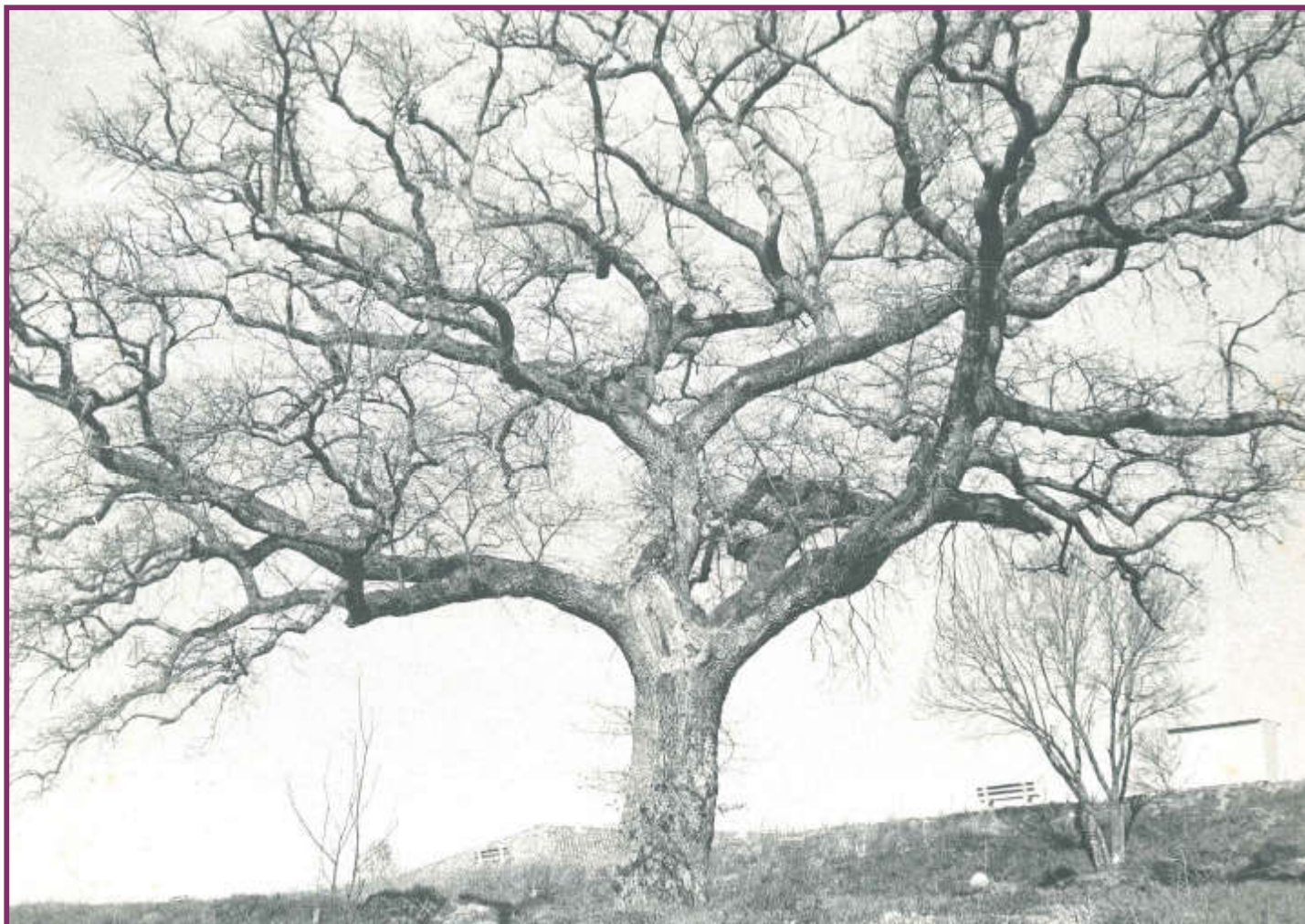
ALAE-ALSH de Fabas/Canals : 05.63.27.64.47

ASSOCIATIONS

- AAAPMF 82 : 06.62.31.91.84 (Mr Philippe Rousselin)
- ACCA : 06.82.25.16.67 (Mr Claude Bonnet)
- Ambiance Fabassienne : 07.50.41.73.13 (Mme • Géraline Bely)
- Club des Amandiers : 05.63.02.86.85 (Mme Yvette Poirier)
- Les Parpalhols : 06.61.52.58.62 (Mr Nicolas Gélibert)
- Vive la vie : 05.63.02.62.45 (Mr Jacques Tellier)

URGENCES

- POLICE : 17
- POMPIERS : 18
- Appel d'urgence européen : 112
- Numéro d'urgence par SMS pour les Sourds et malentendants : 114
- Sans-abris : 115
- Allô enfance en danger : 119
- Enfants disparus : 116.000
- Centre de secours de Montauban : 05.63.91.65.10
- Gendarmerie de Grisolles : 05.63.27.04.30
- Trouver une pharmacie de garde : 3237
- Trouver un médecin de garde : 3966
- Hôpital de Montauban : 05.63.92.82.82
- Centre antipoison : 05.61.77.74.47
- Dépannage électricité (ERDF) : 09.72.67.50.82
- Dépannage gaz (GRDF) : 0800.47.33.33
- Urgence vétérinaire (Montauban) : 05.63.63.38.81
- SPA du Ramier (Montauban) : 05.63.20.80.32



« Circuit de randonnée de la commune de Fabas (inauguré en 2016 par la CCTGV)

Départ : Parking de la mairie de Fabas

Niveau de difficulté : Facile

Balisage : jaune

Accès : pédestre uniquement

Durée : 3h pour 10,3 km (Variante : 6,5 km) »

REMERCIEMENTS

Pour avoir participé à l'élaboration de ce bulletin municipal,
nous tenons à remercier :

Madame Virginie COURBIERES, pour l'école de Fabas,
Madame Audrey UCAY, pour le centre de loisirs,
Monsieur Claude BONNET, pour l'ACCA,
Madame Géraldine BELY, pour l'Ambiance Fabassienne,
Madame Yvette POIRIER, pour le Club des Amandiers,
Monsieur Nicolas GELIBERT, pour Les Parpalhols,
Monsieur Jacques TELLIER, pour Vive la Vie,
Les membres de la Commission Communication,
L'ensemble du Conseil Municipal.

Un grand merci à tous !

Impression, Création Multicolor
Tél. : 05 63 64 14 67
Impression sur du papier PEF.
Tirage 250 Exemplaires